



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montagne

Question écrite n° 121

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'aide à la mécanisation en zone de montagne. Le montant des subventions accordées à ce titre par le ministère de l'agriculture n'a pas évolué depuis dix ans. Il lui demande s'il peut être question d'actualiser ces aides destinées à l'acquisition de matériel de montagne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'aide à la mécanisation agricole en montagne consiste en subventions de l'Etat accordées aux agriculteurs de montagne pour l'acquisition de certains matériels. Elles sont destinées à compenser le supplément de coût desdits matériels par rapport aux engins standards utilisés en plaine pour les travaux de même nature, dans le but d'harmoniser les conditions de production de ces agriculteurs avec celles des autres zones (décret no 79-268 et arrêtés du 22 mars 1979, Journal officiel du 4 avril). La décision a été prise de revaloriser le montant de ces aides, à l'exception des tracteurs. Les textes d'application devraient être publiés très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2103